

Séance du 14 juin 2024

Le quatorze juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis, en Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Étaient présents : Mmes, DAUBAS, ETCHART, GUITTONNEAU et ainsi que MM. CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAPÊTRE, LAMASOU, LETARGUA et SALEFRANQUE

14-06-2024-07

Était absent excusé : M. CAMGRAND

Date de convocation le 07/06/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Procurations 4
Votants : 14

Secrétaire de séance élu : M. SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme LOQUET pouvoir à M. CLAVÉ
Mme BAZIARD pouvoir à M. LAPÊTRE
Mme GRAUX pouvoir à M. LETARGUA
Mme CAZENAVE pouvoir à M. HILLOOU

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE 01 2024 BUDGET Assainissement

Une décision modificative est nécessaire pour passer les écritures liées à une pénalité reçue. Aucun crédit n'étant inscrit au chapitre.

Le Maire propose la décision modificative suivante pour passer les écritures :

Collectivité BUDGET ASSAINISSEMENT MAIRIE DE MONT Exercice 2024

N° DM	Date	Objet	Montant
1	14/06/2024	DÉCISION MODIFICATIVE 01 2024	
		6712 - Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 500,00
		61523 - Réseaux	-1 500,00
		TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00
		TOTAL DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00
		TOTAL GENERAL DES RECETTES	

Oui l'exposé du Maire, et après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte la présente décision modificative

Les élus demandent que la sollicitation du syndicat du Gave de Pau pour nettoyer le pont du Portarrieu où il y a toujours un amoncellement de galets, et demande d'informer le syndicat de la date d'intervention pour coupler les travaux.

Les élus rappellent que la problématique du pluvial sur la départementale n'est toujours pas résolue, ils demandent une intervention rapide des services.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 18/06/2024

Reçu en préfecture le 18/06/2024

Publié le

ID : 064-216403964-20240618-14_06_2024_07-DE

S²LOW